



ST-LAURENT 400 2026
www.stlaurent400.com

INSTRUCTIONS DE COURSE

AMENDEMENT 1

AMENDEMENT 2

Organisé par Plaisanciers du Saint-Laurent

Publiées le 4 août 2026

Version V01.20

TELEPHONE D'URGENCE 24H
514-889-4030 info@stlaurent400.com

Équipe d'officiels de course

Cyril Vittecoq
Marie-Eve Gelinas
Magalie Laniel

Comité organisateur

Pierre-Olivier Hivon
Magalie Laniel
Gael Simon
Jessica Laliberté
Marc-André Bourdages
Alizée Dussault
Sébastien Villeneuve

La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Règles utilisées

1.1 Voir l'Avis de Course amendé

2 Modification aux instructions de course

2.1 Toute modification aux Instructions de course sera affichée sur le tableau officiel avant 0800 le jour où elle entre en vigueur. Une communication radio sur le canal 72 sera aussi faite à 0700 chaque matin de course. Les changements seront envoyés par courriel aux participants et le document amendé sera disponible sur le site de la St-Laurent 400.

3 Communication avec les compétiteurs

3.1 Le tableau officiel (ONB) contenant l'horaire de la journée et les informations importantes sera disponible en ligne sur la page facebook de la St-Laurent 400.

3.2 Il est possible de rejoindre le bureau de course au 514-889-4030 et à info@stlaurent400.com

3.3 Des bureaux de course physiques seront installés sur la terrasse de la marina de Tadoussac, dans la Salle Elias Dufresne à Rivière-au-Renard et à la marina de Havre-Aubert.

3.4 Le canal VHF 72 canadien sera utilisé par le comité de course. [DP] Les compétiteurs doivent surveiller le Canal VHF 72 à partir de 30 minutes avant le signal d'attention jusqu'à une heure après le départ et approximativement une heure avant et 30 minutes après l'arrivée. Les compétiteurs doivent surveiller le Canal VHF 16 à tout autre moment durant la course.

3.5 Les informations durant les escales seront visibles sur une ardoise disposée de manière évidente près des lieux de rassemblement dans les marinas.

3.6 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course. Il est possible de signaler par courriel au info@stlaurent400.com et par téléphone au 514-889-4030.

3.7 Abandonner la course Voile Sansoucy (première course) n'empêche pas un bateau de participer aux autres courses par la suite s'il se rend à temps pour le prochain départ.

4 Inscription et vérification obligatoire avant la course

4.1 Avant de prendre le départ de la course, chaque bateau devra s'inscrire au bureau du comité de course sur la terrasse à Tadoussac ou dans la salle Elias Dufresne à Rivière-au-Renard.

4.2 Le skipper et les équipiers devront signer la décharge et fournir des informations comme la liste d'équipiers.

4.3 Tous les bateaux participants devront passer la vérification de sécurité Mustang Survival. Après la vérification, un autocollant jaune prouvant la vérification et signé par le vérificateur devra être collé sur la bôme. Les vérifications se feront à Tadoussac et Rivière-au-Renard les 4, 5 et 9 août 2026.

5 Lieux de rassemblement

5.1 À Tadoussac, le village de la St-Laurent 400 sera sur la terrasse Est de la marina. Le bureau de direction de course y sera présent ainsi que des kiosques de commanditaires et partenaires les 4, 5 et 6 août 2026.

5.2 À Rivière-au-Renard, le lieu de rassemblement principal sera le centre multifonctionnel Elias Dufresne situé au 55 rue du Banc, Gaspé, QC G4X 5E3 les 7, 8, 9 et 10 août 2026.

5.3 À Havre-Aubert, la marina des plaisanciers du Havre sera le lieu de rassemblement les 11, 12 et 13 août 2026.

6 Comité de sécurité

6.1 Un comité s'assurant de la sécurité sera disponible pour assurer les bonnes communications lors de situations d'urgence. Vous pouvez rejoindre Magalie Laniel au 514-889-4030 et au info@stlaurent400.com

7 Horaire des courses

7.0 La réunion des barreurs sera dès 15h00 le mercredi 5 août.

7.1 Heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la course

~~Voile Sansoucy Jeudi 6 août 2026~~

~~Classe Endurance 0900~~

~~Classe Performance 0915~~

~~Classe Excellence 0930~~

Voile Sansoucy Mercredi 5 août 2026

Classe Endurance 1900

Classe Performance 1915

Classe Excellence 1930

7.2 Heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la course
poursuite Navanex dimanche 9 août 2026

Une classe unique 1200

7.3 Heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la course

Mustang Survival lundi 10 août 2026

Classe Endurance 1000

Classe Performance 1015

Classe Excellence 1030

8 Code de conduite

8.1 [DP] Les compétiteurs doivent se conformer à toute demande raisonnable du comité de course.

8.2 [DP] Les compétiteurs doivent manipuler tout équipement et affichage publicitaire fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en conformité avec les instructions pour son usage et sans interférer avec sa fonction.

9 Parcours

9.0 Les courses se tiendront dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, à l'exclusion des zones interdites.

~~9.0.1 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 30 minutes suivant son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les règles A4 et A5.~~

~~9.0.1 Un bateau retardataire peut prendre le départ de la course après que le bateau comité ait quitté la ligne de départ mais doit en informer le comité de course sur VHF 72. [NP]~~

9.0.2 La règle 29.2 est modifiée et ne s'applique pas. Aucun rappel général ne sera signalé.

~~Tout bateau identifié comme étant du côté parcours de la ligne de départ ou de l'une de ses prolongations au moment de son signal de départ, et qui ne prend pas le départ conformément à la règle 28, pourra recevoir une pénalité discrétionnaire (DP) appliquée à son temps compensé. La pénalité sera déterminée par le comité de réclamation en fonction de la gravité de l'infraction.~~

~~9.0.3 Le comité de course appliquera, sans instruction, une pénalité en points de 30% à un bateau qui ne se conforme pas à la définition de Départ. (Ceci modifie la RCV A5.1)~~

~~9.0.4 Malgré la pénalité de 9.03 le pointage ne peut pas être plus élevé que celui d'un DNF~~

9.1 Étape 1: Course Voile Sansoucy (235 miles nautiques)

9.1.1 Un pavillon de classe sera hissé sur le bateau comité lors de la procédure pré-départ.

9.1.2 Un résumé de la procédure de départ est disponible en annexe 2.

9.1.3 La ligne de départ (entre le bateau comité et la bouée sphérique jaune) sera approximativement alignée entre le phare de la Pointe de l'Islet et la Pointe Rouge.

9.1.4 Le navire ECOMARIS sera sur place à titre de bateau comité et son drapeau orange hissé dans sa mâture permettra la localisation de la ligne de départ.

9.1.5 La bouée cylindrique jaune (D) mouillée près de la côte délimitera l'autre extrémité de la ligne de départ.

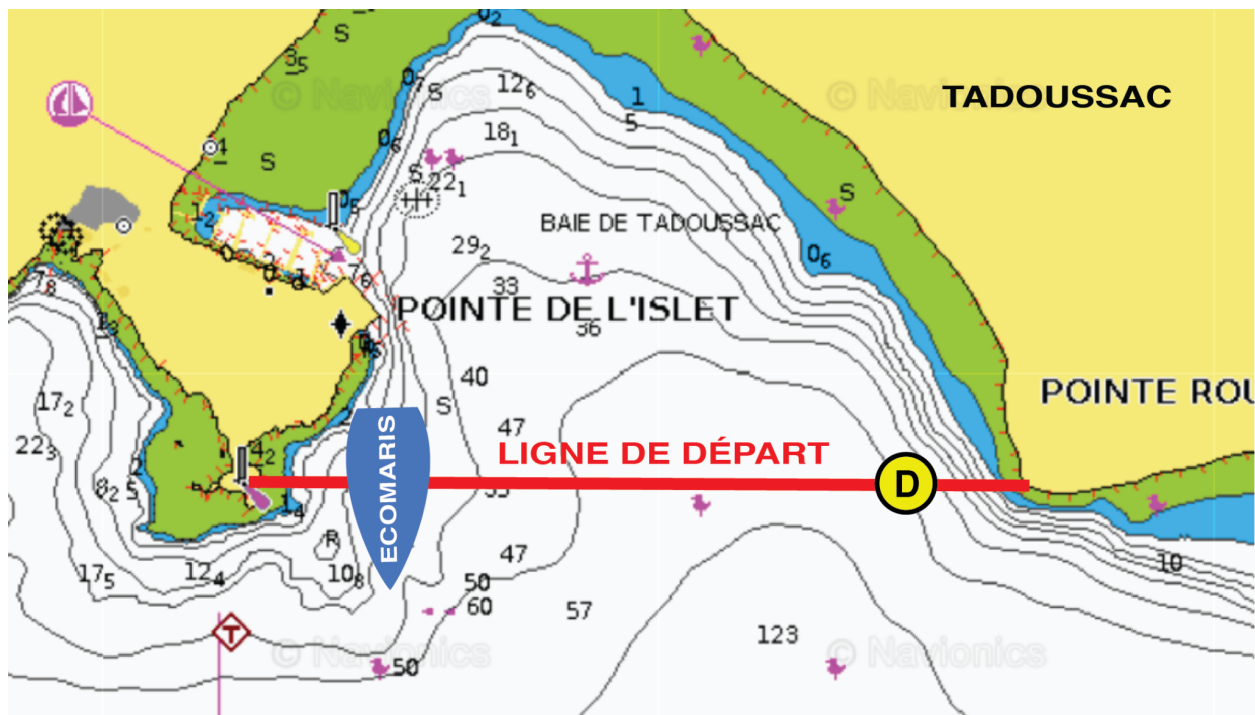
9.1.6 Pour passer la ligne de départ, les bateaux devront passer entre le navire ECOMARIS et la bouée (D).

9.1.7 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

9.1.8 Alignement de la ligne de départ

Phare de la Pointe de l'Islet : 48°8.121'N - 69°42.987'W

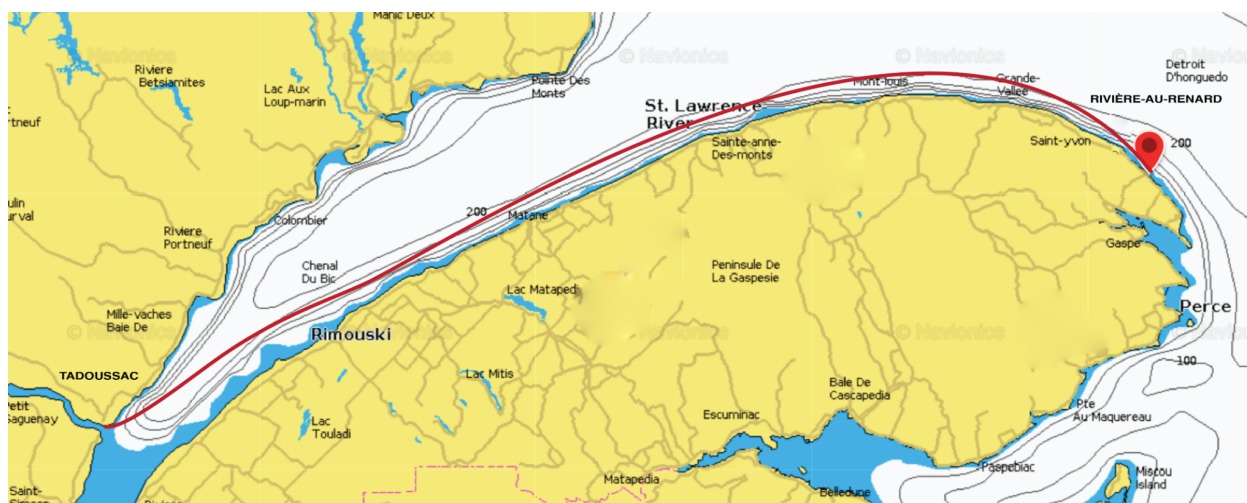
Pointe Rouge : 48°8.119'N - 69°42.061'W



9.1.9 Il faut garder le phare du Haut-Fond Prince à bâbord 48°6.493'N - 69°36.859'W

9.1.10 Il faut éviter la zone interdite au large de Tadoussac/Grandes-Bergeronnes (détails dans la section 10)

9.1.11 Il faut garder le phare de l'Île Bicquette à bâbord 48°24.928'N - 68°53.561'W



9.1.12 Un bateau doit terminer la course Voile Sansoucy au plus tard avant le début de la réunion des barreaux de la course Mustang Survival, sinon il sera classé DNF.

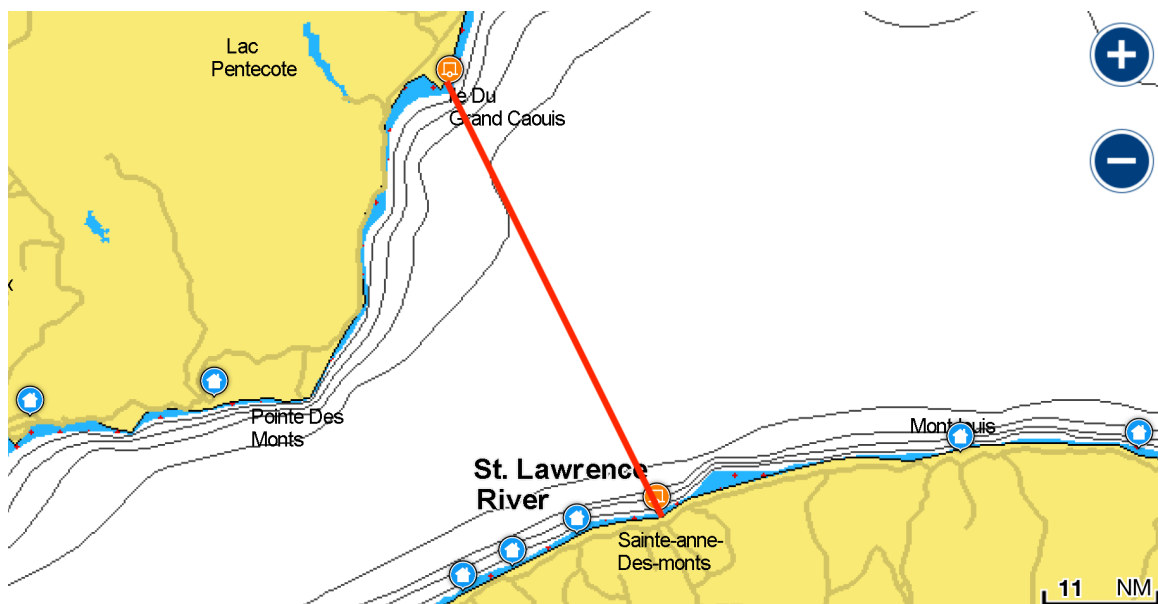
9.1.12 Un bateau doit terminer la course Voile Sansoucy au plus tard à 2300 vendredi le 7 août 2026, sinon il sera classé DNF.

9.1.13 La ligne d'arrivée sera entre la pointe (SE) de la rade de Rivière-au-Renard et la bouée A:

9.1.13 Ligne d'arrivée sera entre la marina de Ste-Anne-des-Monts, et le phare de l'île du Grand Caoui (aux coordonnées suivantes) :

Phare du Grand Caoui : 49°49.588'N - 67°0.354'W

Marina Ste-Anne-des-Monts : 49°08.087'N - 66°29.282'W

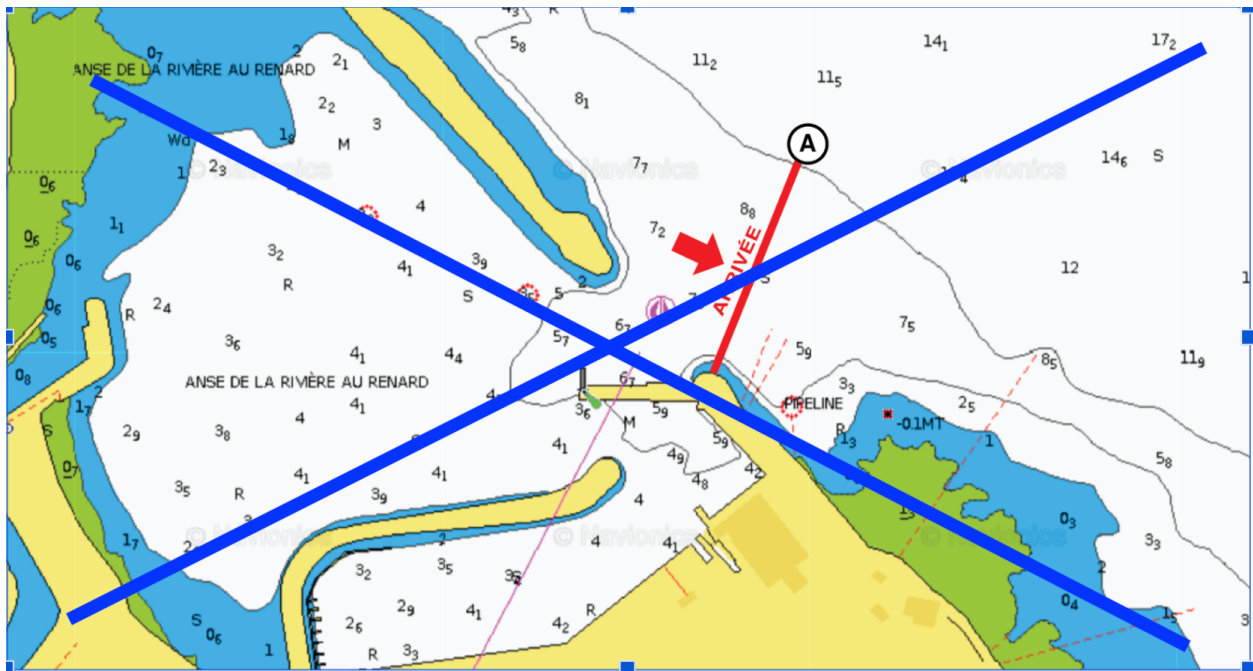


~~9.1.14 Les bateaux devront garder la bouée A sur bâbord lors du passage de la ligne d'arrivée~~

~~Bouée A : ————— 49°00.029'N — 64°22.790'W~~

~~Pointe de la rade : — 48°59.882'N — 64°22.882'W~~

9.1.14 Les bateaux sont invités à démarrer leur moteur après la ligne d'arrivée pour favoriser une arrivée à Rivière-au-Renard dans la journée de samedi.



9.1.15 Cinq (5) minutes avant son heure estimée d'arrivée, chaque bateau devra prendre contact avec le comité de course par VHF sur la voie 72.

~~9.1.16 Si le comité de course est absent lorsqu'un bateau termine sa course, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée, à la première occasion raisonnable.~~

9.1.17 Les temps seront comptabilisés par les balises *Yellow Brick Race* de manière précise lors des lignes d'arrivées et seront les temps officiels. Ces balises seront installées et retirées par le comité de course. Aucune recharge ou action des participants n'est requise.

9.1.18 Un skipper qui aura abandonné la course devra renvoyer le plus rapidement possible et à ses frais la balise *Yellow Brick* fournie par l'organisation à l'adresse suivante :

455, 11e Rang, Sainte-Marcelline-de-Kildare, QC J0K 2Y0

~~9.1.19 Lors des arrivées de jour, les bateaux sont invités à aller mouiller l'ancre derrière la rade.~~

9.1.20 Selon les disponibilités de la marina, certains pourront aller à quai sous les instructions de la marina sur la voie 68 et/ou du comité de course sur la voie 72.

9.1.21 Prévoir que les bateaux dans la marina seront à l'épaule.

~~9.1.22 Lors des arrivées de nuit, les bateaux sont invités à mouiller l'ancre derrière la rade.~~

9.1.22 Lors des arrivées de nuit à Rivière-au-Renard, les bateaux sont invités à mouiller l'ancre derrière la rade.

9.1.23 Un service de navette pour les bateaux au mouillage sera disponible selon l'horaire suivant: 8 août : 8h00 à 22h00 et 9 août : 14h00 à 22h00

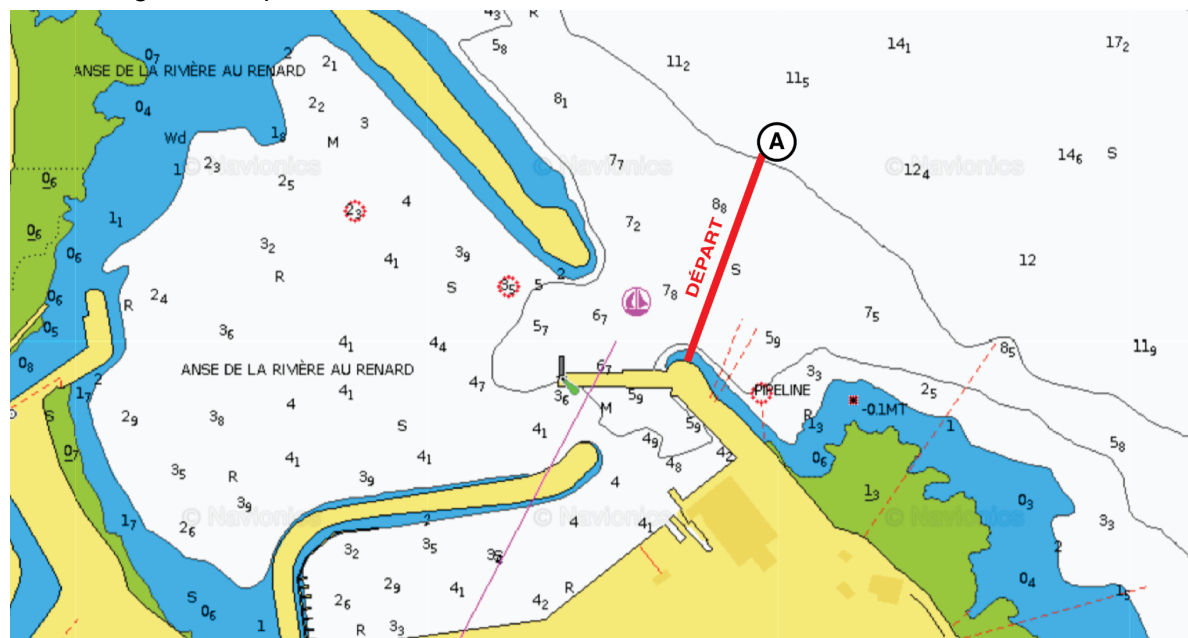
9.1.24 Les bateaux à l'ancre auront l'autorisation d'utiliser les douches et installations de la marina de Rivière-au-Renard

9.2 Course poursuite NAVANEX (11 miles nautiques)

9.2.1 La course côtière NAVANEX ne sera pas comptabilisée au classement final.

9.2.2 Les temps de départ seront fournis et calculés en fonction des handicaps PHRF. Elle est ouverte aux bateaux visiteurs à condition qu'ils manifestent leur intérêt en remplissant le formulaire d'inscription suivant (<https://forms.gle/mBgsgHJjUn8JSdWv7>) au plus tard le 7 août 2026.

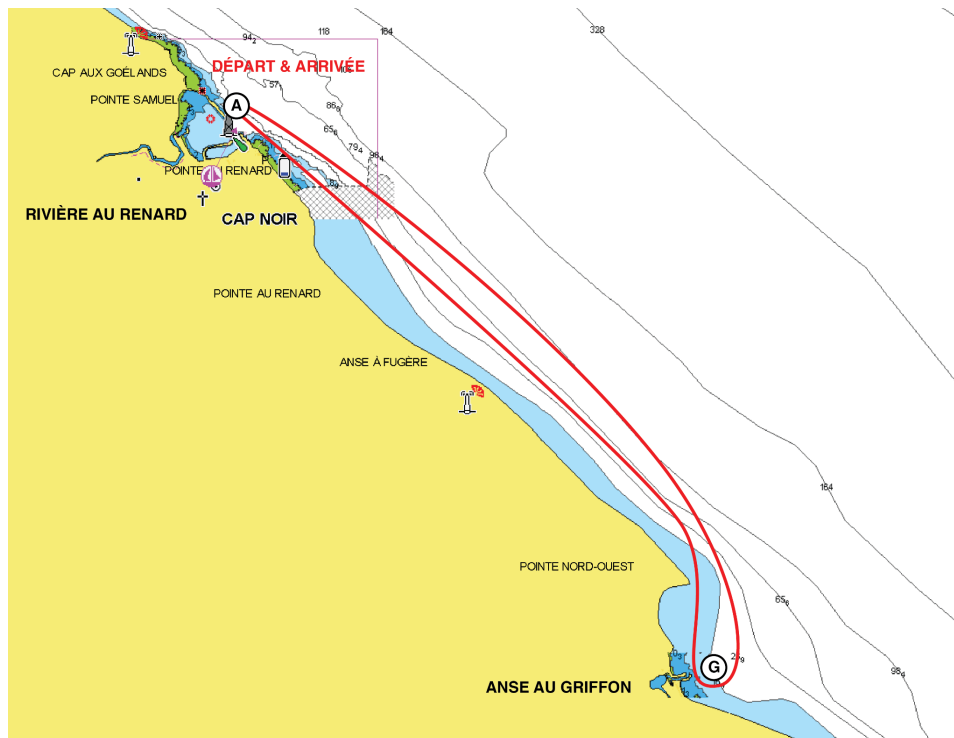
9.2.3 La ligne de départ sera entre le bout de la rade de Rivière-au-Renard et la bouée A.



9.2.4 Pour compléter le parcours de la course poursuite Navanex, les bateaux participants devront aller virer la bouée G, en la gardant sur bâbord, et revenir à la ligne d'arrivée (la même que pour le départ) à l'entrée de la rade de Rivière-au-Renard.

Bouée G : 48°56.364'N - 64°17.838'W

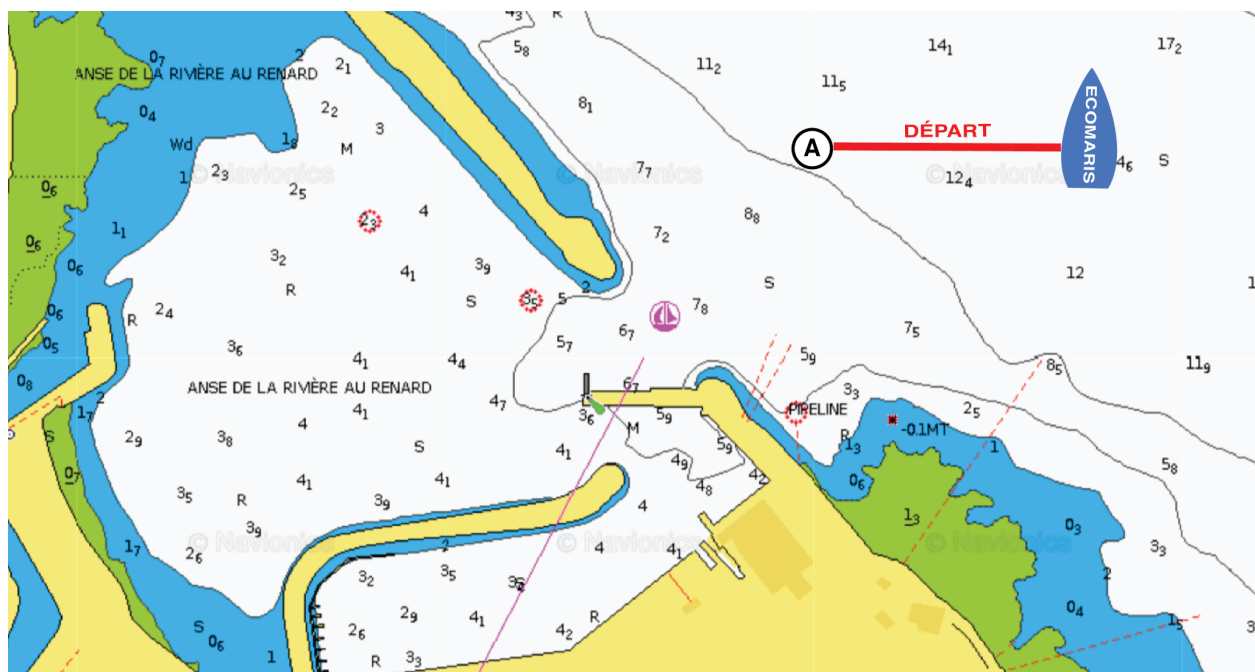
9.2.5 Un bateau doit franchir la ligne d'arrivée avant le début de la remise de prix à Rivière-au-Renard ou il sera classé DNF.



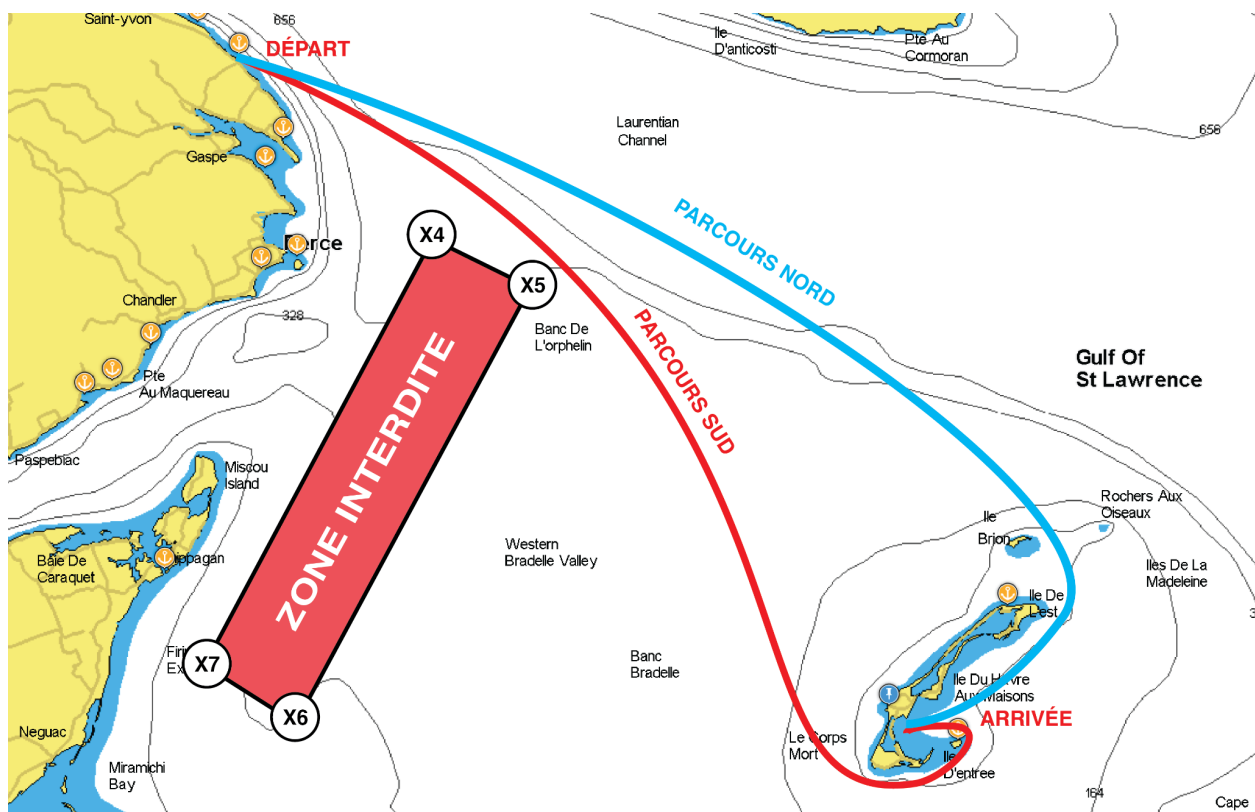
9.3 Étape 2 : Course Mustang Survival (165 miles nautiques)

9.3.1 La ligne de départ de la course Mustang Survival sera entre la bouée A et le bateau comité ECOMARIS.

9.3.2 L'orientation de la ligne de départ pourra être différente de celle sur l'image suivante selon le vent observé au moment du départ.



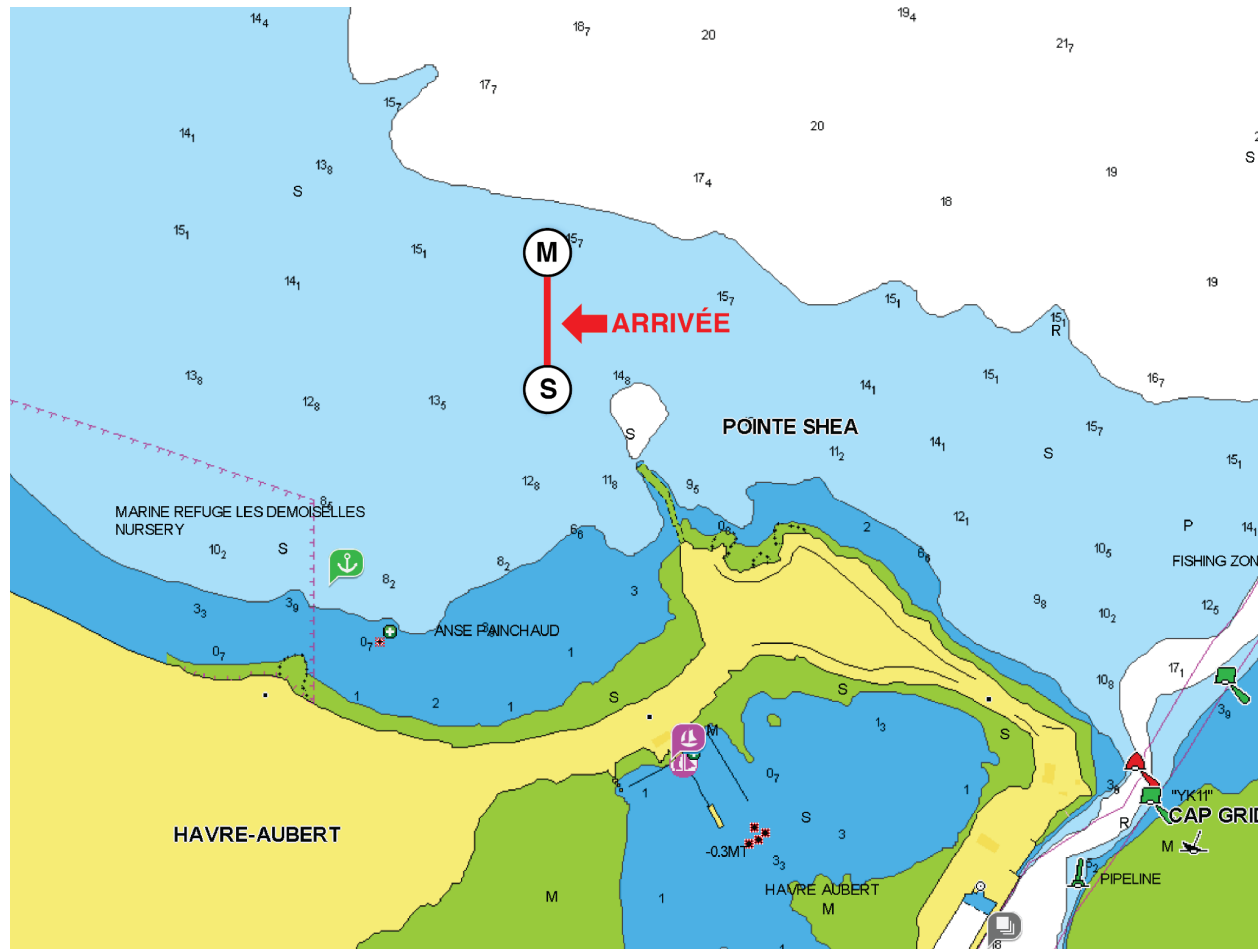
9.3.3 Durant le parcours de la course Mustang Survival, il sera possible de passer au nord ou au sud des Îles-de-la-Madeleine.



9.3.4 Tous les bateaux devront laisser le phare de l'île d'entrée à bâbord, la bouée YY et la bouée Y8 à tribord.

Phare de l'île d'entrée :	47°16.070'N - 61°42.298'W
La bouée YY :	47°36.753'N - 61°19.654'W
La bouée Y8 :	47°31.103'N - 61°26.755'W

9.3.5 La ligne d'arrivée de la course Mustang Survival sera entre les bouées M et S.



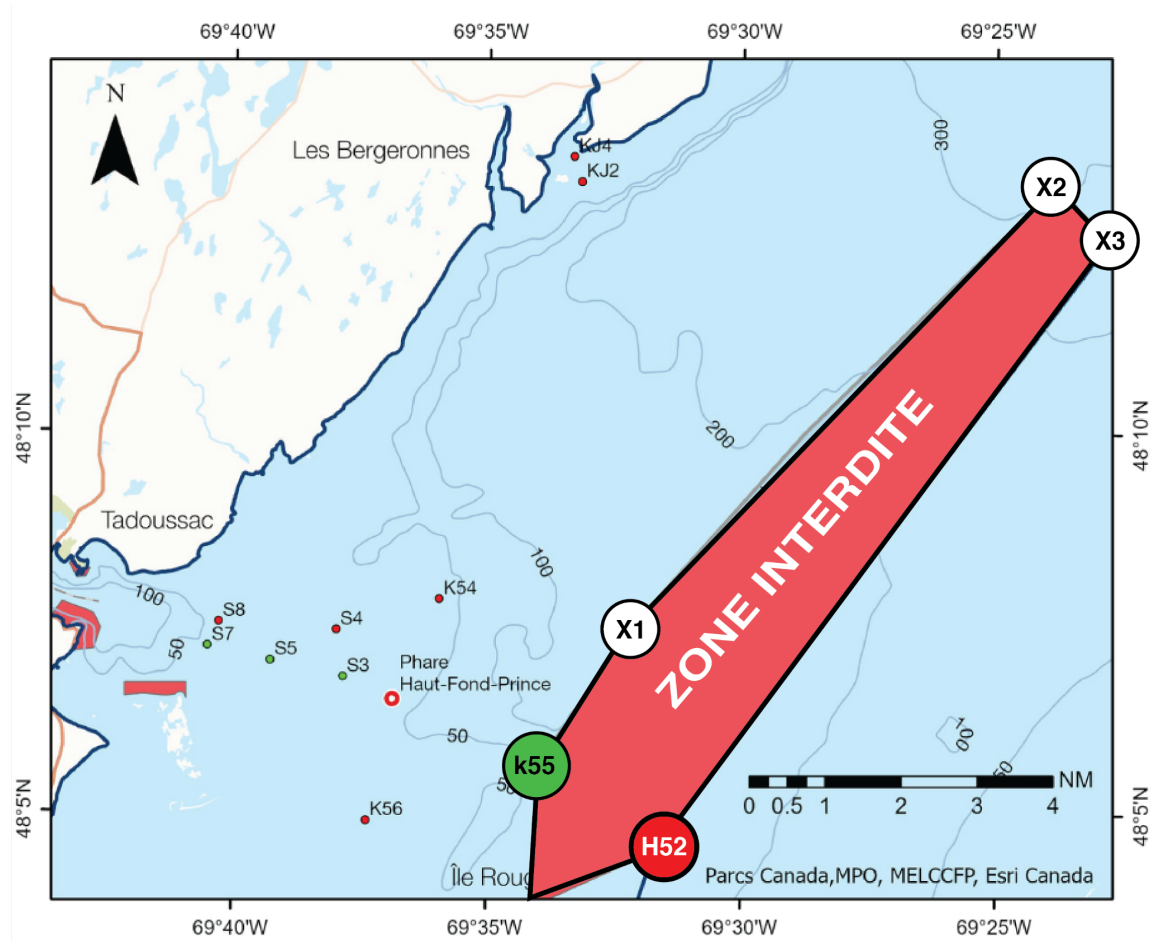
9.3.6 Il faudra laisser la bouée M à tribord et la bouée S à bâbord.

Bouée M :	47°14.578'N - 61°50.248'W
Bouée S :	47°14.467'N - 61°50.250'W

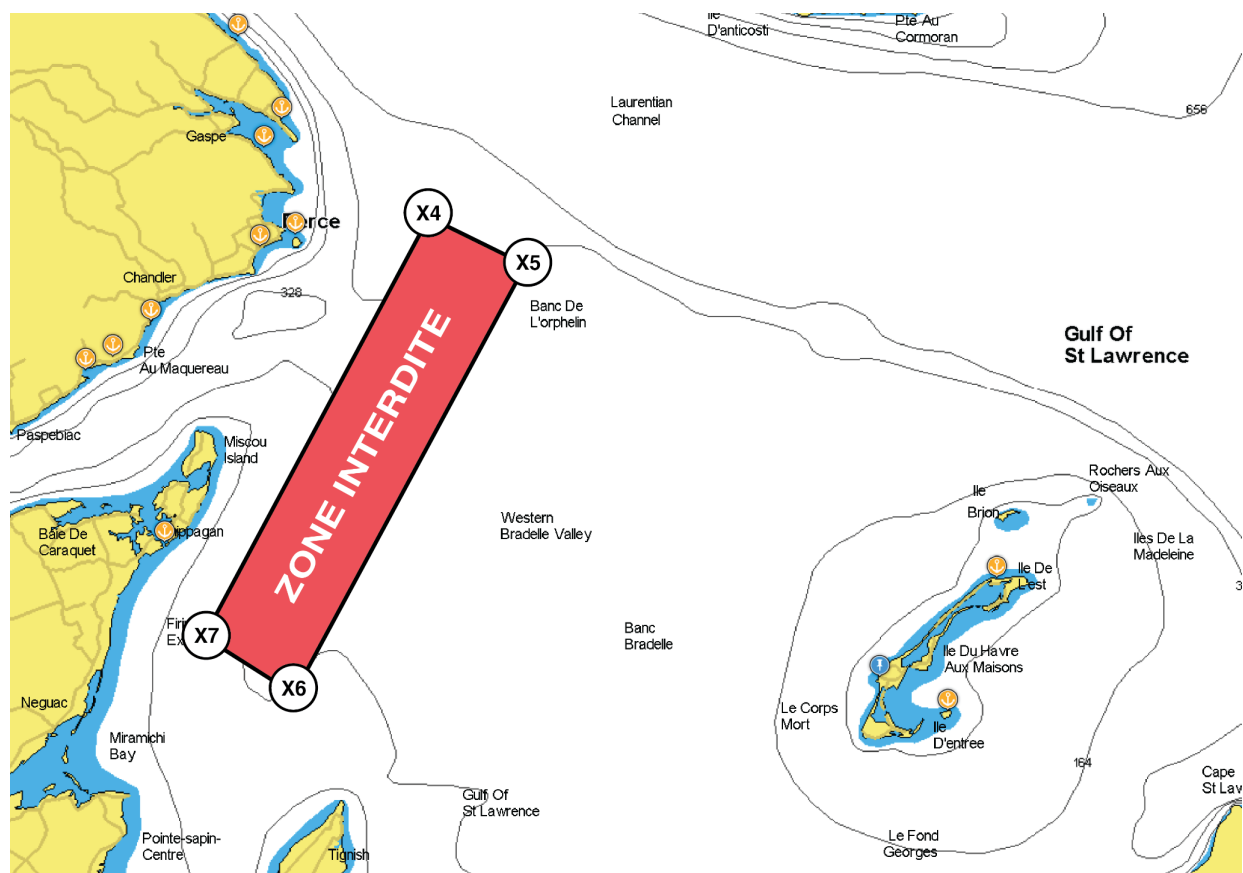
9.3.7 Un bateau doit franchir la ligne d'arrivée avant le début de la cérémonie de clôture à Havre-Aubert ou il sera classé DNF.

10 Zones interdites

10.1 Un bateau en course ne doit ni pénétrer ni naviguer dans les zones interdites dont les coordonnées sont les suivantes.



K55 : 48°5.609'N - 69°33.940'W
H52 : 48°4.492'N - 69°31.699'W
X1 : 48°7.569'N - 69°32.053'W
X2 : 48°13.275'N - 69°23.891'W
X3 : 48°12.573'N - 69°22.781'W



X4 : 48°31.8' N 063°39.6' W
 X5 : 48°24.72' N 063°17.88' W
 X6 : 47°18.84' N 064°10.8' W
 X7 : 47°27.18' N 064°30.72' W

10.2 Les waypoints X1, X2, X3, X4, X5, X6 et X7 sont virtuels et n'auront pas de bouée physique sur place.

10.3 En cas de non-respect de ces obligations, le Jury de l'épreuve appliquera les pénalités relatives aux zones interdites [DP].

11 Prix

11.1 Pour la course Voile Sansoucy, les premières positions de chaque classe se verront offrir un certificat cadeau de 500\$ chez Voile Sansoucy.

11.2 Ils recevront aussi un panier de produits locaux offert par le Frontibus.

11.3 Les 2e et 3e positions de chaque classe se verront remettre un kit de réparation de voiles.

11.4 Chaque bateau sur les podiums recevra aussi une bouteille de vin mousseux du vignoble Sainte-Pétronille.

11.5 Les 3 gagnants de la course NAVANEX, courue dans une seule classe, recevront un panier de produits locaux offert par le Frontibus.

11.6 Ils recevront aussi une bouteille de mousseux offert par le vignoble Sainte-Pétronille.

11.7 Les premières positions de chaque classe de la course Mustang Survival recevront une veste hydrostatique Atlas 190.

11.8 Les 2e et 3e positions de chaque classe recevront des sacs cadeaux remis par Mustang Survival.

11.9 Tous les bateaux montant sur les podiums recevront une bouteille de vin mousseux offert par le vignoble Sainte-Pétronille.

11.10 Les premières positions de chaque classe du cumulatif de la St-Laurent 400 recevront un Powerstation offert par Volthium en partenariat avec Nyx Hemera.

11.11 Chaque bateau qui montera sur le podium se verra remettre une montre NIXON gravée à l'effigie de la St-Laurent 400.

11.12 Chaque bateau montant sur le podium se verra remettre une bouteille de mousseux du vignoble Sainte-Pétronille.

11.13 Le gagnant du prix du bateau le plus sécuritaire se verra remettre un manteau et une salopette par Mustang Survival. D'autres prix spéciaux seront aussi remis.

~~12 Système de pénalité~~

~~12.1 Une infraction à une règle de la Partie 2 des RGV sera pénalisée par une pénalité de deux tours de 360° (un tour comprend un virement de bord et un empannage).~~

~~13 Droit d'appel~~

~~13.1 Les décisions du comité de réclamation pourront faire l'objet d'un appel conformément aux RGV.~~

14 Rappel

14.1 Les rappels individuels seront signalés conformément à la règle 29.1.

14.2 La règle 29.2 est modifiée et ne s'applique pas. Aucun rappel général ne sera signalé.

14.3 Le comité pourra également transmettre l'information sur VHF.

15 Modification du parcours

15.1 Les modifications de parcours seront effectuées conformément à la règle 33.

15.2 Le comité pourra annoncer ces modifications sur VHF.

16 Réclamation

16.0 Une demande de réclamation devra être soumise par courriel à info@stlaurent400.com, ou en personne aux lieux de rassemblement indiqués à l'article 5.

16.1 Le délai de dépôt des réclamations est de 90 minutes suivant l'arrivée du dernier bateau.

~~16.2 Les audiences auront lieu dès que possible.~~

16.2 L'horaire des instructions sera publié sur le tableau officiel d'information.

17 Course reportée

17.1 Toute course reportée sera courue dès que les conditions le permettent.

18 Marée et courant

18.1 Les concurrents sont responsables de prendre connaissance des prévisions de marées et de courants applicables au Saint-Laurent.

18.2 Aucune compensation ne sera accordée pour une erreur d'interprétation des courants.

19 Signaux à terre

19.1 Il y aura pas de signaux à terre

20 Décharge de responsabilité

20.1 Conformément aux RCV, les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir RCV 3, Décision de courir.

20.2 L'autorité organisatrice (comprenant Voile Canada, Voile Québec, Plaisanciers du Saint-Laurent, l'organisation de la St-Laurent 400, le comité de course, le Jury, les bénévoles ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

20.3 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque.

20.4 En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

21 Pointage

21.1 La formule utilisée pour le calcul du temps sur temps sera:

$$\text{TCF} = 650 / (\text{B} + \text{PHRF})$$

21.2 Le B est un facteur standard, choisi avant la course par le comité en fonction du type de conditions prévues.

Facteur B
480 = Vent fort

550 = Condition moyenne
600 = Condition légère

21.3 La règle 9.3.3 de l'avis de course version V03.0 sera appliquée sur le temps compensé.



Annexe 1

Pavillons de l'événement

Les bateaux seront tenus d'avoir bien en évidence et à au moins 1.5m en hauteur dans leur gréement un drapeau à l'effigie de notre commanditaire Volthium. Ce drapeau permettra d'identifier au sein de laquelle des classes il compétitionne, et ce, pendant toute la durée de l'événement. Ces drapeaux seront fournis par l'autorité organisatrice.

Classe Excellence : PHRF 109 et moins



Classe Performance : PHRF 110 à 139



Classe Endurance : PHRF 140 et plus



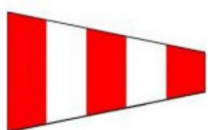
Annexe 2

Rappel de la séquence de départ et signification des drapeaux



Pavillon Orange

Indique que le bateau comité est en position. Le mât arborant ce pavillon constitue une extrémité de la ligne de départ. Le pavillon est hissé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant le premier signal d'avertissement.



Pavillon Aperçu

Les courses qui ne sont pas parties sont retardées.

Lorsque le pavillon Aperçu est hissé, le comité de course pourra également annoncer le retard sur le canal VHF officiel de la course. Les annonces VHF sont fournies à titre informatif seulement; en cas de divergence, les signaux visuels prévalent.

Le pavillon Aperçu sera affalé 1 minute avant le signal d'avertissement.

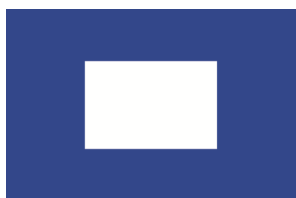


Pavillon de la Classe Endurance

5:00 minutes avant le départ

Signal d'avertissement

Le pavillon de la Classe Endurance est hissé



ou



Pavillon P ou I

4:00 avant le départ

Signal d'avertissement

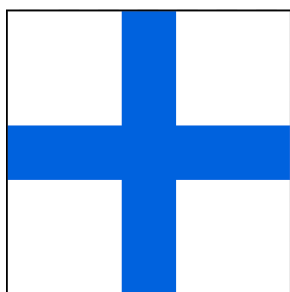
Le pavillon P ou I est hissé

1:00 avant le départ

Le pavillon P ou I est affalé

0:00 DÉPART

Le pavillon de classe est affalé



Pavillon X

Rappel individuel



Drapeau St-Laurent 400 (en remplacement du Pavillon Bleu)

Hissé à la ligne d'arrivée à Rivière-au-Renard

Commanditaires et partenaires



